

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze et le Lundi 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Jean-Pierre CROQUET et Madame Christine ROBERT, absents.

Madame Lise RONDEAU a été nommée secrétaire de séance.

---

## **QUESTIONS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire demande au Conseil que soient rajoutés divers points à l'Ordre du Jour :

- Projet de division des terrains d'assiette du gymnase
- Devis d'élagage de bordures de chemins
- Remboursement de cotisations CNAS 2011
- Adhésion de la commune de CHAMVRES au Syndicat de la Fourrière du Sénonais

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient traitées.

Le conseil vote l'approbation du compte rendu du 25 Novembre 2011. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **PROJET DE DIVISION DES TERRAINS ASSIETTE DU GYMNAZE**

Le Conseil Municipal réitère sa décision du 1<sup>er</sup> juillet 2011 concernant la division des terrains du gymnase, en apportant des précisions concernant les références cadastrales et les superficies des parcelles concernées, à la demande du Conseil Général.

## **ADHESION DE LA COMMUNE DE CHAMVRES AU SYNDICAT DE LA FOURRIERE DU SENONNAIS**

Le conseil accepte l'adhésion de la commune de CHAMVRES au Syndicat mixte de la fourrière du Sénonais.

## **REMBOURSEMENT COTISATIONS CNAS 2011**

Le Maire fait part au conseil du décompte définitif des cotisations CNAS 2011 qui présente un solde créditeur de 281.78€ à la suite de deux départs à la retraite. Le conseil accepte le remboursement.

## **EQUIPEMENT CUISINE CANTINE SCOLAIRE**

Pour l'équipement de la cuisine de la nouvelle cantine scolaire trois devis furent reçus. Le Conseil Municipal accepte le devis de la société la moins disante. Il s'agit de l'entreprise VEBE installée rue de la septième à SERGINES.

## **MODIFICATION DU CONTRAT ERDF POUR AUGMENTER LA PUISSANCE A LA CANTINE**

Du fait du choix des équipements tout électrique, le conseil accepte la modification de contrat ERDF pour le bâtiment de la cantine scolaire passant d'une puissance de 36 KVA à 80 K VA.

## **DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE PRELEVEMENT GIR**

Le Maire fait part au conseil de l'état définitif 2011 de notification des montants de dotation de compensation de la réforme professionnelle (DCRTP) et garantie individuelle de ressources (GIR).

La commune ayant touché plus de recettes que prévues initialement au budget 2011, elle se voit dans l'obligation de reverser la différence au Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles, comme prévu par les textes.

## **TRAVAUX D'ELAGAGE**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise David FRABOT de PAILLY pour l'élagage des bordures de chemins (plus de 5400 ml).

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Le Maire informe le conseil des différents versements de subventions en provenance du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Agence de l'eau Seine Normandie.
- Le conseil donne son accord au centre de secours de SERGINES pour l'utilisation du local des services techniques le samedi 21 janvier 2012 dans le cadre du cross des Sapeurs Pompiers du groupement Nord.
- Le conseil donne son accord au centre de secours de SERGINES pour l'utilisation des abords du terrain de foot dans le cadre de l'organisation du cross du 18 février 2012. Le foyer rural sera également mis à disposition gratuitement et le vin d'honneur offert.
- Comme chaque année, le Conseil Municipal accepte de prêter la salle du deuxième étage du foyer rural à l'Association Jeunesse de SERGINES pour la confection des costumes du carnaval.

## **Le conseil se réunit alors à huit clos car les questions à traiter concernent des personnes de SERGINES**

- Le conseil accepte de louer à bail à Madame Nathalie CHAUVET l'appartement n° 2 situé au 66 rue des Treilles.
- Est alors abordée la situation du camping loué à bail commercial. Il est décidé de rencontrer les gérants afin de régler les diverses questions restées en suspend.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,



Jean-Claude LEROY.